

DEPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE GOURBEYRE

REF/D/VDBML/2020-S7-67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SESSION ORDINAIRE**

Le onze décembre 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gourbeyre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le trois décembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**PRESENTS : (25)**

M. EDMOND Claude, M. NESTOR Willi, Mme CIVIS Marguerite, M. D'ALEXIS Léili, Mme ERDAN-DESCOTEAUX Nicole, M. JOUYET Josy, M. DI RUGGIERO Patrick Mme MAMBOLE Corinne, Mme BARGAS Marie-Lucie, M. BERNARD Etienne, Mme DURIZOT-EYNAUD Françoise, Mme DI RUGGIERO Nicole, M. VIGNAL Charles, M. BASSETTE Rosan, M. ZOU Jocelyn, M. POMPILIUS Anaïs, Mme MANUEL Francette, Mme EDMOND Sabrina, M. GARLE Johan, M. ADEMAR Luc, Mme CALIFER George, M. ZENON Charles, M. EDOUARD Claude, Mme THOMAS Fabienne, Mme SAMUEL-CESARUS Valérie,

**ABSENTS : (02)**

Mme RYON Sophie, M. MARSEIL Benchico

**REPRESENTÉES : (02)**

Mme GUIMBEAU-MILEAU Eriqne a donné pouvoir à M. NESTOR Willy  
Mme DACALOR Fabienne a donné pouvoir à M. D'ALEXIS Léili

**SECRETARE de SEANCE : Mme EDMOND Sabrina**

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE  
MATERNELLE DE BLANCHET POUR LE PROJET D'EDUCATION AU THEATRE**

**Monsieur le Maire expose :**

Pour offrir aux élèves des classes de moyenne et grande section une activité d'éveil artistique au cours de la pause méridienne, l'équipe pédagogique, en concertation avec l'association des parents d'élèves a conçu un projet d'éducation au théâtre auquel seront également associés les agents mis à disposition par la commune.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711090-20201217-D-VDB-20-S7-67-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Ce projet a un double objectif :

- S'agissant des élèves :
  - o Leur permettre de découvrir leur corps, leur voix de façon ludique
  - o Libérer les blocages par des jeux de mémorisation et d'expression corporelle
- Pour les encadrants (personnel enseignant et agents de surveillance)
  - o Apprendre à coopérer et agir ensemble
  - o Mettre en place un véritable partenariat entre les enseignants et les agents

L'animation de cette activité sera assurée par l'Association « Ka'Bwa d'arts » dont, Patricia KANCEL est membre. Le coût total de cet atelier destiné à 49 élèves est de : 3 640 €. Son financement est envisagé par le biais d'une participation de l'association des parents d'élèves, de la DAC et de la Ville (2 000 €).

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'optimiser le temps de la pause méridienne en leur distillant des apprentissages épanouissants,

Considérant la volonté de la Collectivité d'offrir un service public de qualité aux jeunes élèves gurbeyriens

Où l'exposé du rapporteur en ses explications

Après échanges de vue

Après en avoir délibéré

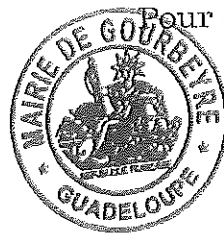
**Décide à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer une subvention de 2 000 € à l'école maternelle de Blanchet pour la mise en œuvre de son projet d'éducation au théâtre.

**ARTICLE 2 :** Dit que cette dépense sera imputée au compte 65 article 6574

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, transmise au Préfet de Région au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4 :** Toute contestation de cette délibération devra être effectuée devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Pour expédition conforme  
Le Maire,

Claude EDMOND

Délibération transmise en Préfecture le  
Affichage le

18 DEC. 2020

Accusé de réception en préfecture  
971-219711090-20201217-D-VDB-20-S7-67-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

